



DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Notification
aux Etats signataires de
L'ACCORD
INSTITUANT LA CONFERENCE EUROPENNE DE BIOLOGIE MOLECULAIRE
signé à Genève le 13 février 1969

APPROBATION PAR LA FRANCE

Le Département Politique Fédéral informe les Etats signataires qu'en application de l'article XI, paragraphe 2, de l'Accord instituant la Conférence européenne de biologie moléculaire, signé à Genève le 13 février 1969, la République Française a donné son approbation audit accord le 31 décembre 1969.

Les Etats qui, à ce jour, ont ratifié, accepté ou approuvé l'accord sont les suivants: Suède, République Fédérale d'Allemagne, Suisse, France.

Berne, le 23 janvier 1970

